REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Publié le

ID: 007-250702156-20220208-DCS2022020801-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le mardi 8 février 2022 à 18h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme Bernard en date du mardi 1^{er} février 2022.

Présent(e)s: Mesdames et Messieurs BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëtitia, BSERENI Stella, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, CHIARUCCI Fabiano, ESSAYAR Khalid, FOUTRY Jean-Marie, LAMBERT Jean-Michel, LEBRAT Jérôme, LEFEBVRE Jean-Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MOULIN Gilbert, NAJI Driss, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, RENAUD Christelle, SANCHEZ Josiane, SENECLAUZE Bruno

Absent(e)s: M. BARRY Francis, M. FERLAY Aurélien

Excusé(e)s: Mesdames et Messieurs BERGEREON Solange, BRUN Claude, CARRIER Martine, CHAPEL Clément, DAVID Sylvette, DELAPLACETTE Philippe, DOS SANTOS Antoine, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LARUE Fabrice, MAISONNAT Pierre, MAZET Grégory, ORENES LERMA José, ROBERTON Gérard, RUILLIERE Yves, TOURVIEILHE Max, VILLARD Benoit

Pouvoirs:

- M. BRUN Claude donne procuration à Me BSERENI Stella
- Me. CARRIER Martine donne procuration à M. BOUCHARDON Mickaël
- M. MAISONNAT Pierre donne procuration à M. BERNARD Jérôme
- M. ROBERTON Gérard donne procuration à M. SENECLAUZE Bruno
- M. TOURVIEILHE Max donne procuration à Me BOURJAT Laëtitia

Assistaient en tant qu'invités : Mesdames et Messieurs Cyrille REBOULET (Trésorier public du Cheylard), Aïda BOYER, Athénée ROUBIN, Mariannick MACALUSO, Anthony BARRAULT, Odile DOUZET, Victoria BRIELLE Lesly ASSIUS, Laëtitia SPERANDINI

Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 20 Nombre de suffrages exprimés : 35

o Pour: 35 o Contre: 0 o Abstention: 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SYNDICAL SUITE A UNE DEMISSION

Il apparait suite à des changements de nominations d'élus issus du collège n°2, que les membres du Conseil Syndical doivent procéder à l'installation d'un nouveau conseiller syndical. Pour mémoire Collège n°2 est composé des délégués des EPCI à fiscalité propre.

Rappel des statuts

Selon les statuts du Syndicat Mixte, art. 7.1 « En cas de vacance définitive d'un poste de membres du Comité Syndical en cours de mandat, celui-ci pourra pourvoir à son remplacement en procédant à une nomination provisoire parmi les adhérents afin que la représentativité de tous les collèges soit assurée entre deux assemblées.

La nomination provisoire ne deviendra définitive qu'après la ratification de l'assemblée suivante par un vote à main levée. Pendant la période transitoire, le nouveau membre du Comité Syndical ne pourra être élu au Bureau Syndical.

(...) »

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Publié le

ID: 007-250702156-20220208-DCS2022020801-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Un nouveau représentant de la Communauté de Communes de la DRAGA en la personne de M. Patrick FRANCOIS devient membre titulaire au sein du Syndicat Mixte Numérian en remplacement de M. François HAUSCHER (délibération n° 2021-130 en date du 25 novembre 2021).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'installer M. François Patrick comme conseiller syndical en qualité de membre titulaire représentant du collège n°2. Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 12 avril 2022

Le Président.

SM NUMÉRIAN
2 ZI Rhône Vallée Sud
07250 Le Pouzin
Tél. 04 75 30 13 13
Siret 250 702 156 00051 - APE 63112

Jérôme BERNARD